

Règlement du Championnat Départemental
du CODEP 84 Jeunes, Séniors et Vétérans
saison 2022-2023

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE BADMINTON DE VAUCLUSE

4725 rocade Charles De Gaulle

84000 AVIGNON

competition@badenvaucluse.fr

Article 1 : Le Championnat Départemental Jeunes, Séniors et Vétérans est ouvert à tous joueurs licenciés dans un club affilié du Vaucluse. Il a lieu dans le complexe sportif du club organisateur.

Article 2 : Le Championnat se déroule selon les règles de la FFBaD et le règlement général des compétitions (RGC). Tout joueur doit avoir sa licence en règle pour la saison 2022-2023 le jour de son inscription.

La date limite d'inscription est fixée au **Vendredi 13 janvier 2023 à 18h00 (J-7)**.

L'organisateur se réserve le droit de refuser toutes inscriptions d'un club retardataire.

En cas de très forte affluence les joueurs sont retenus en fonction de leurs CPPH et cela dans chaque série, de façon à équilibrer les tableaux.

Pour les paires, c'est la paire complète qui est mise en liste d'attente, ou en cas d'un WO, c'est la paire complète qui est repêchée.

Article 3 : Les classements utilisés seront ceux publiés sur le site de la FFBaD, et les têtes de séries sont établies en fonction du classement permanent hebdomadaire (CPPH) à la date du **Vendredi 6 janvier 2023 à 18h00 (J-14)**

Pour les poussins, c'est le classement provisoire des TDJ qui est utilisé pour déterminer les têtes de série.

Article 4 : Les tableaux proposés sont :

Pour la catégorie Jeunes : Simple le dimanche

Pour les catégories Séniors et Vétérans : Simple le samedi, Double Homme et Double Dame le dimanche, et Double Mixte sur les 2 jours.

Article 5 : Pour les catégories jeunes, ils doivent s'inscrire dans leur séries d'âge respectif, le sur classement n'est pas autorisé.

Les jeunes compétiteurs benjamins, minimes, et cadets n'ayant jamais fait de compétitions et classés « NC », ainsi que les « Mini-Bad », ne sont pas autorisés sur le Championnat Départemental.

Les jeunes compétiteurs poussins « NC » sont autorisés sur le Championnat Départemental.

Article 6 : Pour la catégorie Séniors, les séries N/R/D/et P sont proposées.

Dans une discipline, la CCD (dans l'intérêt des participants) se réserve le droit de diviser ou d'annuler plusieurs tableaux.

Les joueurs Séniors ayant un classement « NC » ne sont pas autorisés à s'inscrire sur le Championnat Départemental.

Chaque participant doit s'inscrire dans sa série, le sur classement n'est pas autorisé.

Pour une paire de double l'inscription se fait dans la série du joueur le mieux classé de la paire.

Les paires de doubles composées de joueurs licenciés dans des clubs différents Vauclusien sont autorisées, mais il ne peut pas y avoir de paires avec un joueur hors Vaucluse.

Les 3 tableaux sont possibles pour tous les séniors.

Article 7 : Les tableaux Séniors sont autorisés aux catégories Séniors et Vétérans classés P12 au minimum, (les NC ne sont pas autorisés) pour toutes les séries, et aux Juniors, Cadets, et Minimes classés au minimum D7 dans le tableau auquel ils participent. Un jeune s'inscrivant dans un des tableaux Sénior, ne peut plus s'inscrire également dans un des tableaux jeunes.

Article 8 : Pour la catégorie Vétérans, chaque participant peut s'inscrire sur 3 tableaux (simple vétérán, double vétérán, mixte vétérán). En cas de nombre de joueurs insuffisant dans un tableau vétérán, les joueurs inscrits sont reversés dans la série Sénior correspondante à leurs classements. La catégorie Vétérán n'est ouverte qu'aux vétérans (il ne peut pas y avoir une paire sénior/vétérán par exemple).

Les joueurs vétérans ayant un classement « NC » ne sont pas autorisés à s'inscrire sur le Championnat Départemental.

Les 3 tableaux sont possibles pour tous les vétérans.

Article 9 : Dans toutes les catégories, le Codep 84 se réserve le droit d'annuler un ou plusieurs tableaux dans une série (ou série d'âge) ou de regrouper ou d'annuler des séries si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant (3 au minimum), et ceci pour le bon déroulement du championnat.

Dans ce cas précis, et seulement celui-ci, et avec leurs accord, les joueurs peuvent être intégrés dans une série supérieure.

Article 10 : Tous les tableaux de simple et de double se jouent en poule.

Les tableaux de mixte se jouent en poule ou en élimination directe en cas de forte affluence.

Article 11 : Le montant des inscriptions par joueur est de 15€ pour 1 tableau, 18€ pour 2 tableaux et 20€ pour 3 tableaux pour toutes les catégories (Jeunes, Séniors et Vétérans).

Article 12 : Les volants sont à la charge des joueurs, sauf en finale où ils sont offerts par le CODEP 84.

Le volant officiel du Championnat Départemental sera le : RSL Grade 3, il est utilisé en cas de litige entre les joueurs.

Tous les matchs de toutes les séries dans toutes les catégories se jouent avec des volants plumes.

Article 13 : Dès l'appel de leurs noms, les joueurs disposent de 3 minutes de préparation avant le début du match. Ces 3 minutes comprennent le test des volants, la prise de repères et le changement de tenue.

Le test de volants doit avoir lieu à l'arrivée sur le terrain au début du temps de préparation.

Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes peut être disqualifié par le Juge Arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.

Article 14 : Les matchs sont en auto-arbitrage, mais peuvent être arbitrés suivant disponibilités des officiels ce jour-là.

Pour la série poussin, une personne peut comptabiliser les points, ou donner des conseils de placement en cas de nécessité.

Les jeunes joueurs ne sont pas autorisés à recevoir des conseils (tactiques et de jeu) pendant leurs matchs excepté pendant les arrêts de jeu prévus à l'article 16.2 des règles officielles du badminton (au milieu des sets à 11 et entre les sets à 21).

Article 15 : [Les inscriptions se feront uniquement sur Badnet, les joueurs peuvent s'inscrire, les clubs peuvent inscrire leurs joueurs. Aucune inscription autre que par Badnet ne sera prise en compte.](#)

Article 16 : Tout forfait après la date du tirage au sort doit être justifié dans un délai de 5 jours maximum après la fin de la compétition, par l'envoi d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail) à adresser à la Ligue SUDBAD de Badminton ou à la commission

régionale de compétition par mail competition@liguepacabad.org sous peine de sanction fédérale.

Article 17 : Tout joueur participant à la compétition doit porter sur le terrain une tenue conforme au règlement FFBad : short ou jupe short et tee-shirt.

Le port d'un pantalon de survêtement pour jouer n'est autorisé que dans des cas particuliers à la demande du joueur et sur présentation d'un certificat médical, ou lorsque les conditions de température de la salle l'exige.

Article 18 : Article 2.14 du règlement général des compétitions (RGC).

Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge arbitre et disposant d'une autorisation écrite délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

Les noms, prénom et numéro de téléphone du responsable de chaque enfant, doivent être communiqués à l'inscription. Le jour de la compétition une feuille d'émargement est à disposition auprès du Juge-Arbitre, afin que les adultes responsables des jeunes ce jour-là sur la compétition, puissent signer et valider leur présence et leur participation. Il est par ailleurs recommandé d'avoir plusieurs représentant par club le jour de la compétition, pour éviter en cas d'accident de laisser plusieurs enfants sans responsable dans le gymnase.

Article 19 : L'attitude des joueurs et accompagnateurs doit être correcte. (voir règlement fédéral des codes de conduite des joueurs et des entraîneurs)

Article 20 : Le règlement général des compétitions (RGC) de la FFBad s'applique à tous les points non développés dans ce règlement.

Article 21 : Le Juge-Arbitre veille au bon déroulement du tournoi et au respect de ces règlements, du fair play et de l'éthique sportive.

Tout litige survenant dans le cadre de l'application de ce règlement relève de la commission des litiges du CODEP 84.

Toute participation à ce championnat implique l'adoption du présent règlement.

Article 22 : Les Commissions Compétitions Jeunes et Séniors du Vaucluse, se réservent le droit de rajouter de nouveaux articles ou bien de les compléter ou modifier en cas de besoin après accord de la CCOT du 84.